

Réunion du 21/10/2014 à la communauté de communes (C.D.C.) de St Pierre d'Oléron

Présent : M. Quillet ; Président de la mission littorale, vice-président du Conseil Général de Charente Maritime

M. Massicot; President C.D.C. Oléron

M. Morandeau ; Adjoint au Maire de St Georges D'Oléron

Pour l'ASSB : M. Gomes Président, M. Jézéquel trésorier, Mme Labussière

Etaient également présents M. Halaunbrener et des représentants de la Communauté De Commune de l'île d'Oléron, du Conseil Générale de Charente Maritime, de la D.D.T.M. de Charente Maritime.

Lors de cette réunion il nous a été présenté le dernier projet concernant la protection de Boyardville et de la Perrotine. Cette présentation a suscité de notre part des interrogations et des demandes de précisions:

Seuls les travaux faisant partie du P.A.P.I. et permettant d'améliorer la protection des habitants sont concernés, en sont exclus les aménagements du village et les réparations d'entretien du chenal. (Par exemple : le prolongement de l'épi à l'entrée du chenal n'en fait pas partie, alors que son rehaussement est pris en compte)

-le Muret de protection sera placé assez loin des quais pour éviter de les fragiliser d'avantage, (notamment le quai du 153 eme RI), pour les mêmes raisons, il sera remplacé par une élévation de terre le long de l'allée des acacias (face au Bout). Les solutions techniques retenues et l'emplacement des passages riverains à cet endroit ne sont pas finalisés, la liaison butte de terre muret, non plus.

-l'appel d'offre devrait être publié fin novembre, le dépouillement est prévu en janvier février 2015, le choix des entreprises réalisé en Avril, le marché passé en Mai, les travaux devant commencer fin septembre. (Cout 9.8 MF)

-Nous avons contesté l'aspect esthétique des murets, celui-ci imposé par l'architecte des bâtiments de France semble difficilement modifiable. Nous le rencontrerons pour évoquer ce sujet.

La vanne d'évacuation des eaux de pluie située impasse de l'étang, le rehaussement et la mise en conformité des digues entre le pont et la Saurine sont prévus dans les travaux

Les documents définitifs nous seront transmis ultérieurement, dès réception nous les rendrons accessibles sur le site de l'ASSB.

Des passages amovibles au travers des murets seront nécessaires pour faciliter la circulation dans le village, leur fermeture nécessitera l'intervention des services municipaux. Pour améliorer la sécurité nous souhaitons en limiter le nombre.

La surveillance, l'entretien des futurs ouvrages seront assurés par la communauté de commune.

La restructuration du village, du port et les travaux en découlant feront l'objet d'autres études et projets.

L' A.S.S.B.